

Motion disponible par mail sur demande
au 01.84.14.70.42
ou groups.usm@laposte.net

Madame Nicole DELPORTE
Maire de la Commune

Mairie

77590 BOIS-LE-ROI

Melun, le 11 avril 2006

Jean-Jacques HYEST
Nicolas EPART
Christian FROT
Jean-Paul GARDIA
Jean-Jacques HYEST
Yves JAUNALUX
Louis LE CHANOINE
Paule NOURY
Laurence PICARD
Valérie POTTIEZ-HUSSON
Olivier MORIN
Pierre RIGAULT
Jean-François ROBINET
Bernard RODIER
Dominique SATIAT
Vincent TONIN

Madame le Maire,

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France est un document fondamental et de nature juridique opposable. Il fixe les orientations pour l'aménagement du territoire régional au cours de la prochaine décennie. Défini en 1994, il fait actuellement l'objet d'une révision sous la responsabilité de la Région.

Dans sa méthodologie de concertation, la Région a choisi de s'affranchir des découpages administratifs ou électoraux pour organiser des démarches dites de « démocratie participative » en privilégiant de consulter davantage les particuliers et les associations que les élus.

Pourtant, l'opinion des élus est primordiale quant il s'agit de développement et d'aménagement de leur territoire.

C'est pourquoi nous, parlementaires, conseillers régionaux et généraux de Seine-et-Marne (de la Droite et du Centre) nous sommes réunis dernièrement afin de débattre de cette révision du SDRIF. Nous avons organisé un important cycle de réunions locales qui vient de s'achever et qui a permis de dresser une synthèse des aspirations des maires de notre département.

Cette initiative nous a permis de dégager des orientations tangibles sur ce que les élus seine-et-marnais souhaitent ou refusaient concernant l'évolution de la région et de notre département pour les années à venir.

Sur un sujet comme le SDRIF, face à un Conseil régional et un Conseil général de Gauche, il n'existe pas de contrepoids politique pour s'opposer aux visions unilatérales et souvent partisanes de ces deux collectivités.

Pour toutes ces raisons, les parlementaires, les conseillers régionaux et généraux seine-et-marnais que nous sommes, vous invitons à prendre connaissance du projet de motion joint à la présente et à le soumettre à l'approbation de votre conseil municipal.

A l'issue, il serait opportun de rendre destinataires Messieurs Vincent EBLE et Jean-Paul HUCHON de votre délibération.

Comptant sur votre mobilisation et sûrs de votre soutien, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos sentiments dévoués.

Region Ile de France

Chantal BRUNEL
Nicole CHAPEL
Jean-François COPÉ
Eric JEUNEMAITRE
Josette MOLLET-LIDY
Gérard RUFFIN

Les Parlementaires, les Conseillers régionaux et généraux
seine-et-marnais de la Droite et du Centre

ASSEMBLÉE
NATIONALE

Robert BOURG
Chantal BRUNEL
Charles COVA
Guy DRUT

Daniel JULLIEN
Guy GEOFFROY
Jean-Claude MIGNON

SENAI

Mme Béatrice
Jean-Jacques HYEST
Colette MELOT

Contact : Tél : 01.84.14.70.42 - Fax : 01.84.14.70.55

MOTION RELATIVE AU SDRIF

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France est un document fondamental et de nature juridique opposable. Il fixe les orientations pour l'aménagement du territoire régional au cours de la prochaine décennie. Défini en 1994, il fait actuellement l'objet d'une révision sous la responsabilité de la Région.

Dans sa méthodologie de concertation, la Région a choisi de s'affranchir des découpages administratifs ou électoraux pour organiser des démarches dites de « démocratie participative » en privilégiant de consulter davantage les particuliers et les associations que les élus locaux.

C'est pourquoi, de nombreux parlementaires, conseillers régionaux et généraux et des maires de Seine-et-Marne se sont réunis dernièrement afin de débattre de cette révision du SDRIF. Un important cycle de réunions vient de s'achever et a permis de dresser une synthèse des aspirations ou des réfutations des maires de notre département. Cette motion les exprime.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE

Considérant en matière de logement,

- qu'il est couramment admis qu'il faut construire de nouvelles habitations mais qu'il convient de définir où et comment les construire,
- qu'il n'est pas possible pour les maires d'accueillir de nouvelles populations sans développement économique, source d'emplois pour les habitants et de ressources pour les communes,
- qu'à défaut, on accentuerait les difficultés de déplacements et que l'on obérerait les budgets des communes les moins favorisées.

Demande

La mise en place d'un EPFD (Etablissement public foncier départemental), dans le but de créer un observatoire départemental de l'évolution du logement en Seine-et-Marne pour réguler la construction dans une optique de gestion des intérêts spécifiques.

Considérant en matière de développement économique et de rééquilibrage Est/Ouest,

- que le constat de nombreuses disparités est avéré. Alors que le SDRIF de 1994 fixait un taux d'emploi de proximité de 0,8 (au lieu de 0,66), une décennie plus tard le taux d'emploi a baissé de manière alarmante.
- que les raisons de cette baisse sont connues : malthusianisme dans l'offre des terrains, formation supérieure insuffisante, transport déficient,

Demande

L'affirmation d'un soutien fort au maintien de l'agriculture dans notre département, notamment par la gestion raisonnée des emprises destinées à l'urbanisation.

L'élaboration d'un plan de développement des sports de nature susceptible avec le tourisme de créer les conditions de développement économique des franges seine-et-marnaises.

La création d'un schéma régional des déchets, obligeant les départements franciliens à une solidarité financière. Cette dernière compenserait la prise en compte par le territoire seine-et-marnais des difficultés des autres départements. Ce fonds permettrait de financer l'entretien des paysages et le développement agricole.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, estime que seule la satisfaction de ces exigences est de nature à assurer à la Seine-et-Marne un avenir réel au sein d'une région dynamique. Et qu'il convient, ce faisant, d'éviter d'accentuer les disparités entre les départements franciliens dont le développement s'opère à des vitesses différentes.

Il sollicite du Président du Conseil Général de Seine-et-Marne et du Président du Conseil Régional d'Ile-de-France qu'ils prennent en compte ses demandes dans le cadre de la révision en cours du schéma directeur.